

EREA-LEA Françoise Dolto  
40 rue Edouard PIED  
79450 St AUBIN-LE-CLOUD

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance n°4 du mardi 11 février 2025

#### ORDRE DU JOUR

##### 1-Préambule :

- 1-1-Constat du quorum
- 1-2-Désignation du secrétaire de séance
- 1-3-Approbation du procès-verbal du 02/12/2024
- 1-4-Ordre du jour

##### 2- Fonctionnement général :

##### 3-Vie pédagogique et éducative :

- 3.1-Projet de TRMD pour R2025
- 3.2- Projet de séjour européen pour le 4/3e, 09/2025
- 3.3- Usage de mp3 à l'internat.
- 3.4-Convention de partenariat avec la maison de l'emploi

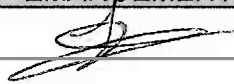

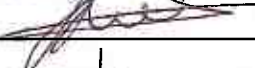
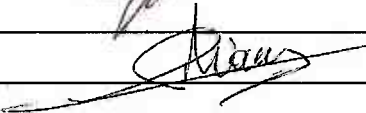
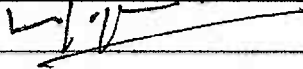

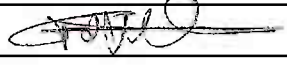




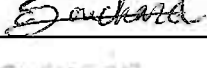
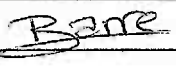
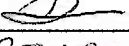
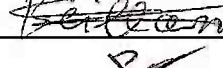
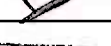
##### 4-Vie budgétaire et financière :

- 4.1-Communication de l'établissement sur les réseaux sociaux (pour information)
- 4.2-Usages du logement de fonction n°3 pour les lycéens de CSAD (pour information)
- 4.3-Usage du logement de fonction n°4 pour la boutique solidaire (vote pour solliciter la demande d'autorisation de désaffectation pour 1 an qui sera soumise à l'aval de la CP e la Région)
- 4.4-Participation des familles au projet Parapente
- 4.5-Contrats et conventions :
  - 4-5-1-Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés
  - 4-5-2- Adhésion à AGAPE 79
    - Marché volaille du 01/09/24 au 31/12/26
    - Marché fruits et légumes 26-29
    - Marché produits laitiers et ovo-produits 26-29
    - Marché surgelés 26-29
    - Marché viande fraîche 26-28
    - Marché viande fraîche de porc et charcuterie 26-28
    - Marché maintenance des matériels incendie 25-29
    - Marché vérifications réglementaires obligatoires 25-29
    - Marché produits d'entretien 26-29
  - 4-5-3-Contrat orange téléphones mobiles
  - 4-5-4-Contrat Next. Téléphone fixe
  - 4-5-5-Convention JMF
  - 4-5-6-Contat de maintenance Société HOBART
- 4.6- Acceptation de Dons du FSE et de la MDL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 du mardi 11 février 2025

| Membres titulaires              | Qualité  | Présent | Absent | Excusé | Remplacé par |
|---------------------------------|--|---------|--------|--------|--------------|
| M. DELABRUYERE Cyril            | Directeur  | X       |        |        |              |
| Mme MORIN Véronique             | Directrice adjointe  |         |        | X      |              |
| Mme PACOM-GOURMELEN<br>Isabelle | Secrétaire Générale  | X       |        |        |              |
| Mme PAIN-GATARD Isabelle        | DDFPT  | X       |        |        |              |
| Mme ABRAND Marion               | CPE  |         |        | X      |              |
| M. RIOU Guillaume               | Conseiller Régional  | X       |        |        |              |
| Mme LARGEAU Sandrine            | EPCI Parthenay-Gâtine  | X       |        |        |              |
| M. BOUCHER Hervé-Loïc           | Commune de St AUBIN-LE-<br>CLOUD                                 | X       |        |        |              |
| Mme SAVARIT Stéphanie           | Personnalité qualifiée   |         | X      |        |              |
| Mme DEVOLDER Déborah            | Représentants des<br>Personnels d'enseignement<br>et d'éducation | X       |        |        |              |
| Mme PETIT Fanny                 |  |         | x      |        |              |
| M. PARTHENAY Paul               |  | X       |        |        |              |
| Mme VINCENT Marie               |  | X       |        |        |              |
| Mme NEVEUX Nadia                | Représentant des Personnels<br>sociaux et de santé               |         |        | x      |              |
| Mme BLAIS Karine                |  |         |        | X      |              |
| M. NICOLE Dominique             | Représentants des<br>Personnels ATOSS                            |         | x      |        |              |
| M. GARRIC Tony                  |  | x       |        |        |              |
| Mme SOUCHARD Céline             | Représentants des parents<br>d'élèves                            | x       |        |        |              |
| Mme MOINDRON-BARRE<br>Erika     |  | x       |        |        |              |
| M. RICHARD Thierry              |  |         | x      |        |              |
| Mme GALIPAUD Vanessa            |  |         |        | x      |              |
| Mme FRECHET Valérie             |  | x       |        |        |              |
| M. BESSAC Elowan                |  | x       |        |        |              |
| M. BEILLON Kyllian              | Représentants des élèves   | x       |        |        |              |
| Mme CHEVALIER Prunelle          |  | x       |        |        |              |

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du mardi 11 février 2025**

|  | Nom et prénom             |   | EMARGEMENT  |
|--|---------------------------|---|---|
| Membres de l'administration                      | DELABRUEYE Cyril          |   |    |
|  | MORIN Véronique           |   |   |
|  | PAIN GATARD Isabelle      |   |    |
|  | PACOM GOURMELEN Isabelle  |   |    |
|  | T                         | S |   |
| Elus Conseil Régional                            | M. RIOU Guillaume         | x |     |
|  | M. DUFORESTEL Pascal      |   | x   |
| Elus Commune-siège (ou regroupement de communes) | M. BOUCHER Hervé-Loïc     | x |    |
|  | M. CHAPOT Philippe        |   |   |
|  | M. SORIN Thierry          |   | x   |
| Elus CC Parthenay Gâtine                         | Mme LARGEAU Sandrine      | x |    |
|  | M. MARTIN alexandre       |   | x   |
| Personnes qualifiées                             | Mme SAVARIT Stéphanie     |   |   |
| Personnels Atoss                                 | M. NICOLE Dominique       | x |   |
|  | M. GARRIC Tony            | x |    |
|  | M. GRANIER Patrice        |   | x   |
|  | Mme VERGNAULT Céline      |   | x   |
| Personnels sociaux et de santé                   | Mme NEVEUX Nadia          | x |   |
|  | Mme BLAIS Karine          | x |   |
| PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'EDUCATION            | Mme PETIT Fanny           | x |   |
|  | Mme DEVOLDER Déborah      | x |   |
|  | M. PARTHENAY Paul         | x |  |
|  | Mme VINCENT Marie         | x |  |
|  | Mme BENCINI Fabienne      |   | x   |
|  | Mme MONNET Isabelle       |   | x   |
|  | Mme SAUVETRE Valérie      |   | x   |
|  | M. BOUVET EPINAT Olivier  |   | x   |
| PARENTS  | M. RICHARD Thierry        | x |   |
|  | Mme FRECHET Valérie       | x |   |
|  | Mme SOUCHARD Céline       | x |  |
|  | Mme GALIPAUD Vanessa      | x |   |
|  | Mme MOINDRON BARRE Ery    | x |  |
|  | Mme THOMAS Elodie         |   | x   |
|  | Mme VLAEMYNCK CARBOE Mich |   | x   |
|  |                           |   | x   |
| ELEVES   | BESSAC Elowan             | x |  |
|  | BEILLON Kyllian           | x |   |
|  | CHEVALIER Prunelle        | x |  |
|  | AIRAULT Kylian            |   | x   |
|  | AMOURET Doriane           |   | x   |
|  | FIGUERAS Cheyenne         |   | x   |

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du mardi 11 février 2025

|  |                                      |
|--|--------------------------------------|
|  | RESERVE A L'INSPECTION<br>ACADEMIQUE |
| <p><b><u>1-PREAMBULE</u></b></p> <p><u>Présidence</u> : DELABRUYERE Cyril</p> <p><u>Secrétaire</u> : M Paul PARTHENAY, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation est désigné secrétaire de séance.</p> <p><b>Le quorum étant atteint avec 13 membres présents et 0 invité, la séance est ouverte par M. Le Directeur, à 18h01.</b></p> <p>18h02 : arrivée de Mme SOUCHARD, représentante des parents d'élèves</p> <p><b>Adoption du Procès-Verbal du CA du 02/12/2024</b></p> <p>Mme FRECHET indique qu'elle n'a pas pu lire le document.</p> <p>M. le Directeur soumet l'adoption du PV du CA.</p> <p><b>Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 1</b></p> <p><b><u>Ordre du jour</u></b></p> <p>M. Le Directeur informe les membres du Conseil qu'il n'a pas été destinataire de questions diverses. Cependant, M. Le Directeur propose d'ajouter deux points le 3.4 Convention de Partenariat Maison de l'emploi et 4.4. Participation des familles au projet Parapente. Aussi de rassembler les points 4.5-2, 4.5-6, 4.5-7, 4.5-8, 4.5-9, 4.5-10, 4.5-11, 4.5-12, 4.5-13 sous le point 4.5.-2 : Adhésion à AGAPE79</p> <p>18h05 : arrivée de M. Hervé-Loïc BOUCHER, maire de St AUBIN LE CLOUD</p> <p><b><u>2-FONCTIONNEMENT GENERAL</u></b></p> <p><b><u>3- VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE</u></b></p> <p><b><u>3-1- Proiet de TRMD pour R2025</u></b></p> <p>M. Le Directeur présente aux élus le projet de tableau de répartition des moyens par discipline pour la rentrée 2025.</p> |                                      |

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du mardi 11 février 2025

page 4 / 18

M. Le Directeur rappelle que pour organiser les services des enseignants, l'établissement reçoit une enveloppe de moyens horaires : la DHG pour dotation Horaire Globale. Le montant de cette enveloppe est calculé en fonction du nombre et de la typologie des divisions, c'est-à-dire des classes :

Pour la partie collège de l'EREA, il est prévu pour la rentrée 2025 :

- Une classe de 6e avec 14 élèves : 26h
- Une classe de 5e avec 16 élèves : 26h
- Une classe de 4e avec 15 élèves : 22h + 2x6h pour les ateliers de découvertes professionnelles, soit 34h
- Une classe de 3e avec 16 élèves : 19,5 + 2x12h pour les ateliers de découvertes professionnelles, soit 43,5h

M. PARTHENAY, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation demande si les effectifs sont déjà connus. M. Le Directeur répond qu'il s'agit de projections.

18h24 : Arrivée de M. Guillaume RIOU, Conseiller Régional

Pour la partie lycée de l'EREA :

- Une classe mixte regroupant :
  - o 1CAP Productions Services Restauration de 8 élèves
  - o 1CAP Agent Accompagnant au Grand Age de 8 élèves.

Pour ce regroupement l'établissement reçoit une enveloppe de 55,5h.

- Une classe mixte regroupant :
  - o 1CAP Métiers de l'Agriculture de 8 élèves
  - o 1CAP Maintenance des Matériels d'Espaces Verts de 8 élèves.

Pour ce regroupement l'établissement reçoit une enveloppe de 55,5h.

- Une classe mixte regroupant :
  - o TCAP Productions Services Restauration de 8 élèves
  - o TCAP Agent Accompagnant au Grand Age de 7 élèves.

Pour ce regroupement l'établissement reçoit une enveloppe de 55h.

- Une classe mixte regroupant :
  - o TCAP Métiers de l'Agriculture de 7 élèves
  - o TCAP Maintenance des Matériels d'Espaces Verts de 7 élèves.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du mardi 11 février 2025

page 5 / 18

Pour ce regroupement l'établissement reçoit une enveloppe de 55h

- Un groupe de 4 élèves de Certificat de Spécialisation Aide à Domicile de 4 élèves : 22h

Soit au total 372,5h pour organiser les enseignements obligatoires dans l'établissement.

A cela s'ajoute des heures statutaires qui correspondent au service du par les enseignants en fonction de leur statut :

- 18h pour l'enseignante chargée de l'ULIS.
- 2x3h pour chacun des deux enseignants d'EPS.
- 1h non fléchée.

Soit au total 397,5h.

Cette enveloppe est répartie entre des Heures Postes qui servent à organiser le service normal des enseignants dans le respect de leur obligation réglementaire de services et des Heures Supplémentaires Annualisées, qui servent à financer les heures d'enseignement que les enseignants réalisent au-delà de leur obligation réglementaire de service.

Pour la rentrée 2025, l'établissement a été doté de 381,5HP et 16HSA.

A ces heures, il convient d'ajouter la dotation qui émane de la Direction académique des Deux-Sèvres et qui porte sur les postes des professeurs des écoles éducateurs. Avec 12 postes, auxquels il convient d'ajouter le poste de professeur des écoles CPE et le professeur des écoles adjoint de direction, ce sont 252 heures qu'il convient d'ajouter à l'enveloppe d'heures postes ; soit 633,5h, et donc 649,5h sur la dotation globale.

M. Le Directeur présente les ressources disponibles pour l'établissement :

- Pour les Professeurs des écoles : 3 postes sont fixés sur l'établissement, occupés par M. BOUVET, Mme FOUREL, M. PARTHENAY. 12 postes dépendent de la Direction académique, occupé par Mme ABRAND, M. BOISUMEAU, M. FOUREL, Mme GOURDON, Mme GOUSSET, M. GUET, Mme HALGAND, Mme MENARD, M. MOREAU, Mme PATRIER, Mme PETIT, Mme VINCENT. Chaque poste apporte 21h d'enseignement, soit 315h
- Pour la discipline EPS, 2 postes sont affectés à l'établissement, occupés par M. et Mme CHOTEAU, qui apportent chacun 20h, soit 40h.
- Pour la discipline Lettres Histoire-Géo, 1 poste est affecté à l'établissement. Ce poste est vacant, Mme AIGUILLON n'étant pas titulaire. L'ORS est de 18h.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du mardi 11 février 2025

page 6 / 18

- Pour la discipline Lettres Anglais, 2 postes sont affectés à l'établissement. Ces deux postes sont vacants, Mme LAGIENKA et Mme RIBEIRO n'étant pas titulaires. L'apport est de 36h.
- Pour la discipline, Maths Sciences Physiques, 1 poste est affecté à l'établissement. Il est occupé par M. RICHER qui apporte 18h.
- Pour la discipline Génie Industriel Textile, 1 poste est rattaché à l'établissement. Il est occupé par Mme BROSSARD-GENTET qui apporte 18h.
- Pour la discipline, Peinture Revêtement, 1 poste est rattaché à l'établissement. Il est occupé par M. POMMIER qui apporte 18h.
- Pour la discipline Mécanique Agricole, 2 postes sont rattachés à l'établissement. Les deux postes sont vacants, M. BODIN et M. COURLIVANT n'étant pas titulaires. L'apport pour les deux postes est de 36h.
- Pour la discipline Arts Appliqués, 1 poste rattaché à l'établissement. Mme BOUILLE étant TZR, le poste est considéré comme vacant. Il apporte 18h.
- Pour la discipline Horticulture, 2 postes sont rattachés à l'établissement. L'un des deux postes est occupé par Mme SAUVETRE. L'autre poste est vacant, Mme LEMATTE n'étant pas titulaire. Les deux postes apportent 36h.
- Pour la discipline biotechnologie, 4 postes sont rattachés à l'établissement. Ils sont occupés par Mme BARBIN, Mme BENCINI, Mme GUINEHUT et Mme MONNET. L'apport est de 72h.
- Pour la discipline Sciences et Technologie Médico-Sociales, 1 poste est rattaché à l'établissement. Mais il s'agit d'un poste particulier, puisqu'il porte sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap, relevant de l'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire. Ce poste est occupé par Mme CLOCHARD pour un service de 18h.

M. Le Directeur décrit les besoins de l'établissement, par niveaux et par discipline.

Pour la partie Collège, les besoins d'enseignement s'élèvent à 150h.

Pour la partie lycée, les regroupements demandés le rectorat et correspondant au cadre national des lycées professionnels, sont particulièrement difficiles à mettre en œuvre. En effet, les seuils nationaux ne prennent pas en compte :

- Le fait que plusieurs salles du bâtiment technique sont calibrées pour accueillir des groupes réduits de lycéens (8 à 10).
- Le fait que nos plateaux techniques ne permettent pas d'accueillir en parallèle les élèves des formations d'un domaine voisin de CAP PSR et AAGA, et obligent donc, afin d'optimiser l'occupation des salles à un couplage AAGA/MDAH d'une part et MMEV/PSR d'autre part.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du mardi 11 février 2025




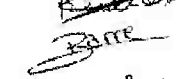
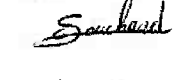
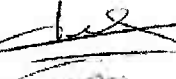

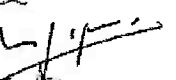


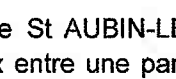
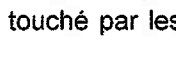
- Le fait que le Lycée d'Enseignement Adapté accueille des élèves à besoins très particuliers avec 17 jeunes relevant d'ULIS et 10 lycéens relevant de la MDPH.

M. Le Directeur donne la parole aux représentants des personnels d'enseignement et d'éducation qui souhaite présenter une motion à ce sujet.

Motion

Reconnaissance du caractère spécifique de l'EREA dans la dotation horaire globale.

Les membres de l'équipe pédagogique et éducative de l'EREA (collège et lycée d'enseignement adapté) regrettent que ne soit pas reconnu dans la construction de la DHG le profil spécifique des élèves de l'établissement. En effet nous accueillons des élèves à besoins éducatifs particuliers qui nécessitent un accompagnement, pédagogique et éducatif, spécifique alors que les moyens envisagés sont calculés sur les mêmes bases que ceux attribués à un établissement de l'enseignement ordinaire.

|                   |   |                                    |
|-------------------|---|------------------------------------|
| MATHIEU Paul      |    | P.E                                |
| VINCENT Marie     |   | P.E                                |
| Develer Deborah   |  | P.E                                |
| DESJAC Elvira     |  | élèves T.M.S.V                     |
| Reillon Kyllian   |  | Représentante des parents d'élèves |
| YVONNE ERICA      |  | représentante des parents d'élèves |
| SOUCHARD Céline   |  | représentante des parents d'élèves |
| FRECHET Valérie   |  | représentante des parents d'élèves |
| GARRIC Tony       |  |                                    |
| LAGON Sandrine    |  |                                    |
| Douchet Hémorie   |  | a. CCPE                            |
| Nicolas Catherine |  | Commune de St Aubin Le Cloud       |
|                   |   | Région N.A                         |

M. BOUCHER, Maire de St AUBIN-LE-CLOUD, prend la parole et dénonce l'incohérence à ses yeux entre une parole politique affirmant que le budget de l'éducation ne serait pas touché par les restrictions budgétaires et la réalité du terrain.

M. RIOU, Conseiller Régional, souscrit aux propos de M. Le Maire.

M. Le Directeur décrit par discipline et par niveau les besoins d'enseignement pour le Lycée, qui s'élèvent au total à 297,5h.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du mardi 11 février 2025

M. Le Directeur poursuit en décrivant l'organisation des temps éducatifs qui s'élèveraient à 203,5h intégralement portées par les Professeurs des Ecoles.

M. Le Directeur reprend le tableau de répartition des moyens disciplines par disciplines :

- Professeurs des écoles, l'apport est de 315h, le besoin est de 315h. Les professeurs des écoles, ne peuvent être ni en sous-service, ni en sur-service, ni en complément de service donné. La consommation est donc de 315HP.
- EPS : le besoin est de 29h, la ressource est de 40h. M. Le Directeur propose donc de constituer un CSD de 12h (2x6h) pour les deux enseignants. La consommation serait donc de 28HP et 1HSA.
- Lettres-Histoire-Géographie : le besoin est de 20h pour une ressource à 18h. La consommation serait donc de 18HP et 2HSA.
- Lettres-Anglais : le besoin est de 39h pour une ressource à 36h. La consommation serait donc de 36HP et 3HSA pour deux enseignants.
- Maths-Sciences Physiques : le besoin est de 19h pour une ressource à 18h. La consommation serait donc de 18HP et 1HSA.
- Génie Industriel et Textile : le besoin est de 18h pour une ressource à 18h. La consommation serait donc de 18HP.
- Peinture et Revêtement : le besoin est de 18h pour une ressource à 18h. La consommation serait donc de 18HP.
- Mécanique Agricole : le besoin est de 36h pour une ressource à 36h. La consommation serait donc de 36HP.
- Horticulture : le besoin est de 36h pour une ressource à 36h. La consommation serait donc de 36HP.
- Arts Appliqués : le besoin est de 10h pour une ressource à 18h. M. Le Directeur propose donc de constituer un CSD de 8h00. La consommation serait donc de 10HP.
- Biotechnologie : le besoin est de 81h pour une ressource à 72h. La consommation serait donc de 72HP et 9HSA. M. Le Directeur salue l'engagement des quatre professeurs de Biotechnologie, qui acceptent d'absorber plus que le plafond maximum des heures supplémentaires que l'on peut imposer par nécessité de service à savoir 2HSA.
- STMS : le besoin est de 36h pour une ressource à 18h. M. Le Directeur sollicite donc un bloc de Moyens Provisoire de 18h, soit l'équivalent d'un poste. La consommation serait donc de 36HP.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du mardi 11 février 2025

page 9 / 18

Au total, le TRMD ainsi présenté provoquerait la consommation de 657h, pour 641HP et 16HSA. Si la totalité des HSA serait consommée, on note pour les HP une surconsommation de 7,5HSA.

M. Le Directeur indique qu'il a formulé une demande d'abondement de l'enveloppe des HP affectée à l'établissement en ce sens ; mais qu'il n'a pas reçu de réponse à ce jour.

M. Le Directeur ne peut donc pas soumettre pour vote aux membres du Conseil cette répartition, qui sera de nouveau soumise au vote en fonction de l'arbitrage académique.

M. Le Directeur indique qu'en cas de refus, il a présenté aux enseignants une alternative.

### **3-2- Projet de séjour européen pour le 4/3e, 09/2025**

M. Le Directeur sollicite l'autorisation des membres du conseil pour l'organisation d'un séjour à vocation européenne à destination des élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> du 8 au 14 septembre prochain.

Il s'agirait dans le cadre de leur parcours avenir de se rendre à HERNIN au Danemark afin de faire profiter les élèves des Olympiades des Métiers européennes, ou Euroskills.

A l'aller, les élèves seraient amenés à se rendre à STRASBOURG afin de visiter le Parlement Européen guidés par un député. Au retour, les élèves feraient une halte à BRUXELLES afin de mieux découvrir ce qu'est une capitale européenne.

Les premiers éléments de budget font état d'un coût de près de 40000 €. Plusieurs partenariats ont été lancés afin de trouver les fonds nécessaires à l'opération.

Cependant, avant d'aller plus loin, il convient que le Conseil donne son accord de principe.

M. BOUCHER, Maire de St AUBIN souligne que ce projet de qualité s'inscrit dans le programme européen de l'EREA dont la presse s'est faite l'écho.

### **Accord de principe pour l'organisation d'un séjour européen à l'attention des 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> en septembre 2025**

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

### **3.3- Usage de mp3 à l'internat.**

M. Le Directeur informe que dans le cadre de l'internat, il a été saisi par plusieurs élèves qui souhaiteraient écouter de la musique pour favoriser leur endormissement. Après avoir pris l'avis des personnels infirmiers, il est apparu que la demande pouvait être légitime pour plusieurs élèves. Cependant, ne disposant pas de leur téléphone mobile au coucher les lycéens et les collégiens ne pouvaient pas en bénéficier. M. Le Directeur a donc pris contact avec le LP S. Signoret de BRESSUIRE, qui disposait d'une mallette d'une

trentaine de MP3 et a accepté de s'en séparer, et qui a donc été rétrocédée à l'EREA.

### **3.4-Convention de partenariat avec la maison de l'emploi (pour information)**

M. le Directeur présente la convention de partenariat avec la Maison De l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine et ses partenaires dont la volonté commune est de contribuer au développement économique et social du territoire. Cette collaboration vise à favoriser l'emploi, la formation, l'orientation, la mobilité, la santé, la citoyenneté et le logement pour les habitants du territoire.

## **4- VIE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE**

### **4-1-Communication de l'établissement sur les réseaux sociaux (pour information)**

M. Le Directeur informe les membres du conseil que compte-tenu de l'évolution actuelle sur la scène internationale, après avoir échangé en équipe de direction à ce sujet, une levée de la communication sur le réseau social X a été décidée.

L'établissement poursuit sa communication sur les plateformes Instagram, Facebook et LinkedIn.

### **4-2- Usages du logement de fonction n°1 pour les lycéens de CSAD (pour vote)**

M. Le Directeur informe qu'après avoir pris attache auprès de la Région, il a été décidé à titre expérimental, de mars à juillet prochain d'affecter le logement n°1 de type F4 situé au 1er étage du bâtiment administratif à l'usage des élèves stagiaires majeures de CSAD, sur la base du volontariat. Les élèves continueraient à respecter le cadre des autorisations de sorties de l'établissement, à prendre leur repas à la demi-pension, mais auraient droit à un peu plus d'autonomie ; sous la responsabilité du membre de l'équipe de direction d'astreinte néanmoins.

### **Autorisation pour l'usage du logement de fonction n°1 pour les lycéens de CSAD**

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

### **4-3- Usage du logement de fonction n°4 pour la boutique solidaire (vote pour solliciter la demande d'autorisation de désaffectation pour 1 an qui sera soumise à l'aval de la CP e la Région)**

M. Le Directeur présente d'attribuer le logement n° 4 de type F3 situé au rez-de-chaussée du bâtiment internat filles à l'usage de la boutique solidaire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025/2026.

M. PARTHENAY informe que le travail est en cours, en partenariat avec Entreprendre pour Apprendre, et que les collégiens de l'EREA ont rebaptisé la boutique, « Una Shop ».

M. BOUCHER, Maire de St AUBIN s'interroge sur l'opportunité de désaffecter un logement dédié aux personnels infirmiers, compte-tenu des difficultés de recrutement qui ont marqué le début de l'année scolaire ; et plus largement considérant les tensions démographiques en milieu rural.

M. Le Directeur explique que sur les 4 logements de fonction, il en resterait 2 à 3 inoccupés, et donc susceptibles d'accueillir un personnel infirmier ; et que c'est la raison pour laquelle les réaffectations ont été demandées pour une durée limitée.

Mme La Secrétaire Générale ajoute que le logement n°4, situé juste sous les internats restent peu confortables et a été très peu occupé.

**Vote pour autoriser le Directeur à demander à la Région Nouvelle Aquitaine la désaffectation du logement n°4 au profit de la boutique solidaire jusqu'au 31/08/2026**

**Pour : 16                      Contre : 0                      Abstention : 0**

#### **4-4- Participation des familles au projet Parapente**

M. Le Directeur propose une participation des familles pour le projet parapente de 50 €.

M. Le Directeur précise que comme à l'accoutumée, les familles qui en auraient besoin, pourront solliciter le fond social.

Mme La Secrétaire Générale ajoute que les familles qui y ont droit peuvent également mobiliser le pass sport d'une valeur de 50€.

**Vote pour approbation de la participation des familles pour le projet parapente à hauteur de 50€.**

**Pour : 16                      Contre : 0                      Abstention : 0**

#### **4-5- Contrats et conventions :**

##### **4-5-1-Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés**

En application de l'article R421-20 du code de l'éducation, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite du budget ouvert en 2025, et dont l'incidence financière est annuelle et rentre dans le cadre du code de la commande publique.

**Vote pour délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés**

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

#### **4-5-2-Adhésion ADAPE 79**

Mme La Secrétaire Générale présente les conventions d'adhésion au groupement AGAPE79. La présente convention est établie entre le lycée Jean Macé de Niort établissement désigné coordonnateur, d'une part, et l'établissement adhérent d'autre part.

Le groupement de commandes a pour objet de permettre à chacun des adhérents, pour ce qui le concerne, de bénéficier avec le ou les titulaires retenus à l'issue de la procédure unique et collective, d'un marché.

#### **Marche volaille du 01/09/25 au 31/08/26**

La présente convention entre en vigueur dans les conditions fixées aux articles L-421-14, R421-20-4è-d et R421-54-a du code de l'Education et s'achève à la réalisation complète de son objet : du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 renouvelable par tacite reconduction pour une année supplémentaire, soit au plus tard jusqu'au 31 août 2026.

#### **Marché fruits et légumes du 01/01/26 au 31/12/29**

La présente convention entre en vigueur dans les conditions fixées aux articles L-421-14, R421-20-4è-d et R421-54-a du code de l'Education et s'achève à la réalisation complète de son objet : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 renouvelable par tacite reconduction pour deux années supplémentaires, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2029.

#### **Marché produits laitiers et ovoproduits du 01/01/26 au 31/12/29**

La présente convention entre en vigueur dans les conditions fixées aux articles L-421-14, R421-20-4è-d et R421-54-a du code de l'Education et s'achève à la réalisation complète de son objet : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 renouvelable par tacite reconduction pour deux années supplémentaires, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2029.

#### **Marché surgelés du 01/01/26 au 31/12/29**

La présente convention entre en vigueur dans les conditions fixées aux articles L-421-14, R421-20-4è-d et R421-54-a du code de l'Education et s'achève à la réalisation complète de son objet : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 renouvelable par tacite reconduction pour trois années supplémentaires, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2029.

#### **Marché viande fraîche du 01/01/26 au 31/12/28**

La présente convention entre en vigueur dans les conditions fixées aux articles L-421-14, R421-20-4è-d et R421-54-a du code de l'Education et s'achève à la réalisation complète de son objet : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027

renouvelable par tacite reconduction pour une année supplémentaire, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2028.

#### **Marché viande fraîche de porc et charcuterie du 01/01/26 au 31/12/28**

La présente convention entre en vigueur dans les conditions fixées aux articles L-421-14, R421-20-4è-d et R421-54-a du code de l'Education et s'achève à la réalisation complète de son objet : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 renouvelable par tacite reconduction pour une année supplémentaire, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2028.

#### **Marché maintenance des matériels incendie du 01/09/2025 au 31/08/2028**

La présente convention entre en vigueur dans les conditions fixées aux articles L-421-14, R421-20-4è-d et R421-54-a du code de l'Education et s'achève à la réalisation complète de son objet : du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 renouvelable par tacite reconduction pour deux années supplémentaires, soit au plus tard jusqu'au 31 août 2028.

#### **Marché vérifications réglementaires obligatoires du 01/09/25 au 31/08/28**

La présente convention entre en vigueur dans les conditions fixées aux articles L-421-14, R421-20-4è-d et R421-54-a du code de l'Education et s'achève à la réalisation complète de son objet : du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026 renouvelable par tacite reconduction pour trois années supplémentaires, soit au plus tard jusqu'au 30 juin 2029.

#### **Marché produits d'entretien du 01/01/26 au 31/12/29**

La présente convention entre en vigueur dans les conditions fixées aux articles L-421-14, R421-20-4è-d et R421-54-a du code de l'Education et s'achève à la réalisation complète de son objet : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 renouvelable par tacite reconduction pour trois années supplémentaires, soit au plus tard jusqu'au 30 juin 2029.

#### **Vote pour approbation de l'engagement dans les marchés de l'AGAPE79**

**Pour : 16                                  Contre : 0                                  Abstention : 0**

#### **4-5-3-Contrat orange téléphones mobiles**

Mme La Secrétaire Générale présente les nouveaux contrats pour mobile Orange avec la suppression de 3 lignes, la création d'une ligne spéciale alarme en remplacement de la ligne analogique existante et la migration de 2 lignes (dont la suppression du forfait internet sur le mobile de l'infirmerie) avec un forfait pro de 24 Mois

#### **4-5-4-Contrat Next. Téléphone fixe**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du mardi 11 février 2025

page 14 / 18

Mme La secrétaire générale présente le nouveau contrat téléphonique des téléphones fixes et internet avec le fournisseur NEXT avec un engagement de 36 mois pour un montant mensuel de 214.32 TTC.

**Vote pour approbation des nouveaux contrats de téléphonie**

**Pour : 16                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**4-5-5-Convention JMF**

Mme La Secrétaire Générale présente la convention de partenariat avec l'association JM France Nouvelle aquitaine et l'EREA pour le projet Musique au Lycée

Les parties s'engagent à la mise en commun de moyens logistiques et financiers pour organiser l'édition 2024-2025 de Musique au lycée. L'organisateur, soutenu par la DRAC, la Région et le Rectorat, propose au lycée

- 10 heures d'ateliers de pratique artistique dans les établissements scolaires et/ou dans le lieu de restitution de la création
- 1 concert des artistes intervenant dans le lieu culturel de la ville Le projet s'axera autour de la proposition artistique « BREZ » Artistes intervenants : David le borgne - Brez

Classes concernées : GROUPE VOLONTAIRES

- Noms des enseignants responsables : Mme ABRAND et Mme BENCINI

**Vote pour approbation de la convention JMF pour le projet Musiques au Lycée**

**Pour : 16                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**4-5-14-Contat de maintenance Société HOBART**

Mme La secrétaire générale présente le contrat de maintenance du matériel de plonge avec l'entreprise HOBART pour l'année 2025, Le contrat prévoit une maintenance préventive et curative des équipements.

M. Le Maire s'interroge sur le coût important de ce contrat, 1570€80, pour un simple lave-vaisselle.

M. Le Directeur souligne la vétusté et l'usage important qui est fait de l'équipement.

**Vote pour approbation du contrat de maintenance**

**Pour : 16                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**4.6- Acceptation de dons du FSE et de la MDL**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du mardi 11 février 2025

page 15 / 18

**4.6.1- Don du FSE**

Mme La Secrétaire Générale informe que l'établissement a été destinataire d'un don de 489.70€ par le FSE pour financer le projet « Food Truck ». Il revient aux élus d'accepter ou de refuser ce don.

**Vote pour acceptation du don de 489.70€ de la part du FSE**

**Pour : 16                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**4.6.2- Don de la MDL.**

Mme La Secrétaire Générale informe que l'établissement a été destinataire d'un don de 750€ par le MDL pour financer les projets des lycéens. Il revient aux élus d'accepter ou de refuser ce don.

**Vote pour acceptation du don de 750€ de la part du MDL**

**Pour : 16                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Avant de clore la séance, M. Le Directeur donne la parole aux représentants des personnels d'enseignement et d'éducation qui souhaiterait présenter deux autres motions.

La première relative au non-remplacement d'un enseignant de biotechnologie, la seconde relative à la suspension du pass'culture.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du mardi 11 février 2025

Motion

Remplacement collègue bio technologie

L'équipe pédagogique et éducative du LEA F. Dolto s'étonne et s'inquiète du non remplacement à hauteur de ~~10h~~ sur ~~10h~~ d'une collègue en congé maternité depuis le 3 janvier, congé prévu depuis le mois de septembre 2024. Les élèves en formation PSR sont durement impactés ainsi que l'ensemble des élèves de deuxième année qui n'ont plus de cours de PSE. L'investissement des collègues en poste pour pallier ces manques ne doit pas cacher ce qui nous semble être un manquement aux obligations de l'institution vis à vis de nos élèves.

|                  |               |                                    |
|------------------|---------------|------------------------------------|
| Maria VINCENT    | <del>MA</del> | PE                                 |
| Paul PARTHENAY   | <del>PA</del> | P.E                                |
| Océane de Vélizy | <del>OV</del> | PE D                               |
| Élise            | <del>E</del>  |                                    |
| Élison           | <del>E</del>  | Élève TPSR                         |
| Bellaïan         | <del>B</del>  | élève T.M.E.V                      |
| YANNICK BARRE    | ERIK          | Représentante des parents d'élèves |
| SOUCHARD         | Valérie       | représentante des parents d'élèves |
| FRÉCHET          | Valérie       | représentante des parents d'élèves |
| CHARLES TONY     | <del>CT</del> | volontaire                         |

M. Le Directeur rappelle qu'il est en contact très régulier avec le Rectorat sur ce dossier. Il explique que le vivier de contractuels remplaçants est actuellement éteint et qu'une offre d'emploi a été publiée dès le retour des congés de fin d'année, mais qu'à ce jour aucune candidature n'a fait montre des compétences nécessaires : la première ne disposait pas des diplômes requis ; pas plus que la seconde malgré un cursus universitaire de haut niveau ; la troisième malgré un cursus équivalent en Espagne n'avait aucune expérience, que ce soit dans le domaine du service/restauration, ou de l'enseignement adapté. Mme La Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Techniques ajoute qu'elle a rendez-vous lundi avec une candidate expérimentée résidant au TALLUD.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du mardi 11 février 2025

Motion

Suspension pass culture collectif

Le pass culture collectif est suspendu depuis le 31 janvier. Les enseignants de l'EREA F. Dolto s'inquiètent non seulement de la réalité de son futur rétablissement mais aussi des conséquences pour leurs élèves en termes d'accès à la culture, d'ouverture d'esprit et de formation à une citoyenneté pleine et entière. Certes des pass culture individuels sont toujours accessibles mais il nous semble important de rappeler que l'accès à la culture n'est pas une simple question d'argent mais aussi une démarche. Il se trouve que pour la plus grande partie de nos élèves, les découvertes artistiques (concerts, spectacles de danse, théâtre, expositions...) se déroulent essentiellement durant leurs années de scolarisation à l'EREA, les enseignants les accompagnant et les responsabilisant dans cette démarche. La culture pour tous ne peut être une lubie passagère et le développement d'esprits curieux et critiques doit demeurer une priorité.

|                     |                |                                     |
|---------------------|----------------|-------------------------------------|
| VINCENT Marie       | <del>AMS</del> | P.E                                 |
| PARTHENAY Paul      | <del>AMS</del> | PC                                  |
| De Volter Deborah   | <del>AMS</del> | A.E.D.                              |
| Chevaleyron Perrine | <del>AMS</del> | Elèves TPSR                         |
| Besson Olivier      | <del>AMS</del> | élève T.A.M.E.V                     |
| Builhon Sylvain     | <del>AMS</del> |                                     |
| MONDRON BARRE Erika | <del>AMS</del> | Représentante des parents d'élèves  |
| SOUCHARD Céline     | <del>AMS</del> | représentante des parents d'élèves  |
| FRÉCHOT Valérie     | <del>AMS</del> | représentante des parents d'élèves. |
| GARNIC Tony         | <del>AMS</del> | A.C.F.                              |

M. Le Directeur rappelle que le Pass'Culture est une création récente, qui avait été dotée en 2017 d'une enveloppe de 10m<sup>€</sup>. En 2024, 62m<sup>€</sup> avaient été budgétés, et tous les fonds n'avaient pas été engagés. Raison pour laquelle par ailleurs, le Rectorat avait sensibilisé les équipes de direction en septembre dernier à l'usage de ces fonds. M. Le Directeur précise cependant que pour l'EREA, comme pour beaucoup de petites structures rurales, les fonds du Pass'culture étaient traditionnellement totalement consommés. Pour l'année 2025, 72m<sup>€</sup> avaient été budgétés. Cependant en janvier, constatant que 50m<sup>€</sup> € avaient déjà été consommés, le Ministère a décidé de couper les accès à la plateforme de réservation des offres culturelles, Adage, dans l'objectif de sanctuariser 22m<sup>€</sup> € pour le second semestre de l'année 2025. Cette fermeture a provoqué un certain émoi dans la communauté scolaire et culturelle. Certains établissements n'ayant pas encore engagé les fonds sur leur enveloppe se sont trouvés couper d'une part non-négligeable du budget sur lequel ils comptaient. M. Le Directeur, ajoute que néanmoins, grâce aux liens forts qui lient l'EREA avec ses partenaires culturels, la quasi-totalité de l'enveloppe de 3245€ allouée à l'établissement, le reliquat est de 12€. M. Le Directeur conclue en informant que le Ministère a réouvert la plateforme Adage, jusqu'au 18 février, afin de permettre à chaque établissement de tenir ses engagements avec ses partenaires culturels.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du mardi 11 février 2025

page 18 / 18

M. Le Directeur donne le mot de la fin à Messieurs les élus.

M. RIOU, Conseiller Régional souligne le fait qu'à ses yeux les trois motions proposées par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, relève de caractères différents : si la première revêt une dimension locale, la seconde lui semble relever d'une logique syndicale et la troisième, d'une dimension plus politique.

M. BOUCHER, Maire de St AUBIN s'interroge sur le procédé des motions et suggère que les personnels d'enseignement et d'éducation soumettent des questions diverses.

La séance est levée à 19 h 46

Président de séance

Cyril DELANRUYÈRE



Secrétaire de séance

Paul PARTHENAY

A blue ink handwritten signature of Paul Parthenay.